

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à quatorze heure, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués présents ou représentés : 38

Date de convocation du Comité : 18 juin 2026

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Pierre BARDIES ; M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ; Mme Bernadette SIRE ;

SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE ; Mme Christine LATTORE ; M. Xavier BEDOS

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; Mme Sophie PONS-PELOFY

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Alain IZARD

SIAH Corbières Maritimes : M. Lionel GALINIE ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Eric MÉNASSI ; M. Patrick SCHMITH ; M. Alain MARTY ; M. Christian BELONDRADE

Communauté de Communes du Minervois au Caroux : Mme Sylvie MIQUEL

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET

Le Grand Narbonne : Mme Marie Christine THERON-CHET ; M. André-Luc MONTAGNIER ; M. Grégory DELFOUR

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES représentée par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Jean Louis CARBONNEL représenté par M. Didier BUXEDA

SIAH Fresquel : Mme Céline MEINIER représentée par M. Dominique GUIRAUD et M. Philippe FAU représenté par M. Jean Paul TABARLY

SM Aude Centre : Frédéric NUNEZ représenté par SGIAROVELLO Michel et M. Bruno ORTIZ représenté par M. Dominique COMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. André CONTRERAS représenté par M. Olivier DELER

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie José GLEIZE représentée par M. Denis RIVEMALE

Carcassonne Agglo : M. Marc ROFES représenté par M. Thierry MASCARAQUE

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Christian ROIG représenté par M. Daniel SPAGNI

OBJET : Approbation des plans de financement

Dossier « Investissement hydro 2.0 – 2026 – amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations »

Le SMMAR EPTB Aude a engagé depuis plusieurs années une politique ambitieuse visant à améliorer la surveillance hydrologique, la prévision des crues et la gestion des inondations sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Afin de renforcer la connaissance en temps réel du fonctionnement hydraulique du territoire, il a été développé un vaste réseau de stations de mesures hydrologiques et pluviométriques venant compléter les dispositifs déjà existants de la DREAL, d'EDF et de Météo-France.

Suite à la prise de compétence GEMAPI « gestion de la partie domaniale du fleuve Aude » au 1^{er} janvier 2026 et à la montée en compétence progressive du service ouvrages, le renforcement de l'ingénierie interne et l'approfondissement des connaissances hydrologiques et hydrogéologiques du territoire ont permis d'affiner et de consolider la stratégie du présent projet. Plusieurs éléments déterminants ont guidé cette évolution : le bilan critique du fonctionnement des stations de suivi des ouvrages de protection, les enseignements tirés des études menées sur les systèmes karstiques du bassin versant, les analyses de risques issues des SDAL, ainsi que la prise en compte des effets du changement climatique (intensification des épisodes méditerranéens, modification des dynamiques de ruissellement, élévation du niveau marin).

Face à ces enjeux, ce projet ne se limite pas à une simple continuité opérationnelle : il constitue une réponse structurée et anticipatrice aux vulnérabilités identifiées sur le territoire, à l'intégration des défis émergents de l'adaptation climatique, au service d'une meilleure protection des populations et d'une plus grande résilience des ouvrages.

Cette opération a pour objectif l'installation d'équipements de surveillance hydrologique, pour répondre aux quatre axes :

- Axe 1 – Modernisation de la surveillance des basses plaines de l'Aude
- Axe 2 – Renforcement de la surveillance sur les bassins versants SDAL
- Axe 3 – Instrumentation des systèmes karstiques stratégiques
- Axe 4 – Surveillance des systèmes lagunaires et des risques littoraux

Cadre financier PAPI 3 – Axe 2.1

Le coût prévisionnel de l'opération est de 250 000 € HT ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	250 000 €	50 %	125 000 €
REGION	250 000 €	20%	50 000 €
DEPARTEMENT 11	250 000 €	10 %	25 000 €
AUTOFINANCEMENT	250 000 €	20%	50 000 €
TOTAL			250 000 € HT

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier
« Investissement hydro 2.0 – 2026 – amélioration de la surveillance et de la prévision des
crues et des inondations

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR EPTB Aude



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr